

CONDITIONS DU SERVICE / MANDAT DE FACTURATION

LES PRESENTES CONDITIONS RÉGISSENT L'UTILISATION QUE VOUS FAITES DE CE PORTAIL WEB (le « **Portail** ») PROPOSE PAR SERES. IL EST IMPORTANT QUE VOUS LISIEZ ET COMPRENIEZ LES CONDITIONS SUIVANTES. EN CLIQUANT SUR « ACCEPTER », VOUS CONFIRMEZ COMPRENDRE ET ACCEPTEZ QUE CES CONDITIONS S'APPLIQUENT LORSQUE VOUS CHOISISSEZ D'ACCEDER OU D'UTILISER LE PORTAIL et VOUS DONNEZ MANDAT DE FACTURATION A UNE SOCIETE DU GROUPE KAUFMAN AND BROAD.

Le Portail permet le téléchargement et l'émission de factures électroniques à l'intention d'une ou des sociétés du groupe KAUFMAN & BROAD (le « **Service** »).

SERES est le prestataire de services retenu par la société KAUFMAN & BROAD IMMO pour le compte de l'ensemble des sociétés du groupe KAUFMAN & BROAD pour la dématérialisation de leurs factures fournisseurs.

Les sociétés du groupe KAUFMAN & BROAD auxquelles vous donnez mandat lors de l'upload de chacune de vos factures sont désignées ci-après « la Société ».

I. FONCTIONNALITES

En tant qu'utilisateur inscrit au Portail, vous disposez d'un compte accessible par un identifiant et un mot de passe. L'identifiant vous a été déjà transmis par SERES et vous a permis de vous connecter au Portail. Le mot de passe vous sera transmis une fois que vous aurez accepté les présentes conditions.

Afin d'utiliser le Service, vous devez saisir votre identifiant et votre mot de passe pour authentifier votre compte.

Vous acceptez de fournir des informations exactes et complètes lors de votre inscription et lorsque vous utilisez le Service. Vous acceptez également de télécharger ou saisir sur le Portail toutes les informations nécessaires pour émettre des factures exactes en votre nom et pour votre compte, notamment le taux de TVA exigible.

En tant qu'utilisateur du Portail, Vous acceptez de donner mandat, conformément aux dispositions de l'article 289 I du CGI, à la Société, pour émettre les factures électroniques en votre nom et pour votre compte adressées à la Société à partir des factures que vous aurez téléchargées sur le Portail. Vous autorisez la Société à sous-traiter l'émission de vos factures à la société SERES, société anonyme au capital de 1 013 786 euros, dont le siège social est sis 10 avenue Charles de Gaulle – 94220 CHARENTON LE PONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 343 778 163 RCS CRETEIL.

Vous reconnaissez que votre seul interlocuteur est la Société, SERES étant un sous-traitant de cette dernière. Dès lors, vous ne pourrez engager directement la responsabilité de SERES.

En donnant mandat de facturation à la Société sous votre responsabilité, vous vous engagez à

- télécharger ou saisir sur le Portail les factures destinées à la Société ;
- verser au Trésor Public la taxe mentionnée sur les factures émises en votre nom et pour

vos obligations et reconnaissez être pleinement responsable des obligations et de ses conséquences en matière de facturation au regard de la TVA

- faire part à la Société de toutes remarques ayant une incidence fiscale et/ou comptable quant au contenu des factures électroniques dans un délai de dix (10) jours à compter de l'émission de ladite facture;
- réserver l'accès au Portail aux seules personnes habilitées par vous à cet effet et disposant des moyens d'identification personnels adaptés.
- garantir la sécurité et la confidentialité de l'ensemble des identifiants et/ou des moyens d'authentification, dont vous disposez qui permettent l'accès au Portail ;
- signaler immédiatement à la Société toute perte d'un moyen d'authentification, toute tentative de violation ou toute anomalie relative à une utilisation de votre identifiant et/ou moyen d'authentification.

Et vous reconnaissez :

- être pleinement responsable des obligations et de ses conséquences en matière de facturation au regard de la T.V.A;
- être seul responsable du contenu des factures téléchargées sur le Portail;
- être seul responsable des modifications effectuées sur les données d'entête et pied de page via l'interface du Portail ;
- être seul responsable du contrôle des mentions fiscales nécessaires à l'émission des factures;

La Société s'engage, via son sous-traitant SERES, à accomplir tous les actes nécessaires à l'émission, la transmission à la Société, de vos factures électroniques à destination de la Société en votre nom et pour votre compte en conformité avec la législation et la réglementation actuelles relatives aux factures électroniques et ce pendant la durée du contrat entre la Sociétés et SERES.

Il est convenu, que vous devez assurer, par vos propres moyens, l'archivage électronique de vos factures électroniques signées (PDF signé) pour une durée de 11 ans à compter de la date d'émission de la facture.

Vous disposez sur le portail d'une fonctionnalité vous permettant de télécharger vos factures PDF signés par la plateforme. Les factures restent accessibles sur le portail de suivi pendant une durée de trois (3) mois après leurs émissions.

Vous reconnaissez et acceptez que pour des opérations de maintenance planifiée, le Portail et Service pourront être interrompus.

II DUREE

Vous aurez accès au Portail et au Service pour une durée d'une année à compter de la date de votre acceptation des présentes conditions. Au-delà, et à l'échéance, l'accès se renouvellera aux mêmes conditions par tacite reconduction pour des périodes de durée identique à la durée initiale, sauf dénonciation par vous ou les Sociétés par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois (3) mois.

Votre accès au Portail sera automatiquement fermé à la fin, quelle qu'en soit la cause, du contrat entre SERES et la Société.

Vous serez informé de cette fin par la Société.

III DROIT DE PROPRIETE

Les Factures électroniques émises pour votre compte dans le cadre du Service ainsi que les données afférentes demeurent votre propriété exclusive. Les prestations fournies par SERES n'ont aucun effet sur la titularité de la propriété des Factures électroniques.

SERES ne pourra faire usage, à quelque titre que ce soit, des données et des Factures électroniques émises en dehors des besoins du Service qu'il rend à la Société selon les modalités fixées au Contrat signé entre la Société et SERES.

IV. RESPONSABILITE

Vous conservez l'entière responsabilité de vos obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Notamment vous restez seul redevable de la TVA.

Vous êtes seul responsable :

- du contenu des données et fichiers déposés sur le Portail et vous vous engagez à vérifier que ceux-ci ne contiennent pas d'informations susceptibles de porter atteinte aux droits d'un tiers ou d'enfreindre les règles d'ordre public;
- des modifications effectuées sur les données d'entête et pied de page via l'interface du Portail ;
- du contrôle des mentions fiscales nécessaires à l'émission de vos factures;
- de la complétude et de l'exactitude des données déposées sur le Portail permettant d'émettre les factures électroniques en votre nom et pour votre compte.

La responsabilité de la Société se limite à l'émission de la facture pour votre compte et ne pourra en aucun cas être recherchée ou engagée au-delà, et en particulier quant à la forme, la suffisance, l'authenticité, la falsification, le contenu ou l'effet juridique des documents que vous nous aurez transmis pour l'émission des factures électroniques, leur modification et l'archivage au-delà de la durée du contrat entre la Société et SERES.